



**MODIFICATION CONCERNANT LES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Toutes les dates retenues pour les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 sont maintenues. Toutefois, afin de limiter les risques de propagation liées à la pandémie, les séances seront tenues **en visioconférence** plutôt qu'en présentiel, et ce, tant et aussi longtemps que la santé publique le recommandera.

Notez que ces séances ne seront pas tenues à huis clos, par conséquent, les citoyens qui désirent y assister virtuellement pourront le faire à l'aide du lien Zoom qui sera publié sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité, chaque vendredi précédant la séance.

Donné à La Minerve, ce 14^e jour de janvier 2022.




Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier 2022.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière